

ASSISES NATIONALES du CNES

Alger, Club des Pins, les 29 & 30 décembre 2011

L'organisation des assises nationales sur la concertation nationale autour de la gouvernance locale et la définition des objectifs d'un meilleur développement local et leur adaptation aux attentes des populations locales a débouché sur un avant projet des principales recommandations issues dans cette large concertation initiée par le CNES en relation avec l'ensemble des collectivités locales.

Le document a été soumis à une commission restreinte élargie à la société civile, aux élus locaux et aux Walis.

L'avant projet de document final sur les recommandations comporte 48 recommandations stratégiques structurées autour de sept (07) axes majeurs :

Principales recommandations du CNES

I. AU PLAN POLITIQUE :

Cet axe est lié aux transformations structurelles et au changement de paradigmes au niveau local.

Cet axe politique comporte trois (03) recommandations principales orientées vers :

- Le recentrage des missions de l'Etat
- L'impulsion d'un nouveau régime de Croissance
- La revitalisation des Territoires

II. AU PLAN INSTITUTIONNEL :

Cet axe a trait aux réaménagements institutionnels nécessaires à la conduite des réformes locales.

Cet axe comporte cinq (05) recommandations orientées principalement vers :

- Le renforcement de la Démocratie locale
- Le renforcement du processus de Décentralisation
- La clarification des relations entre l'Administration locale et les Elus
- La consolidation des relations entre l'Administration locale et la Société civile
- La valorisation des Statuts des agents des collectivités locales

III. AU PLAN DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Cet axe a trait à la mise en place d'une nouvelle gouvernance et de systèmes de participations des acteurs locaux et de la société civile.

Cet axe comporte huit (08) recommandations orientées vers :

- Les pré-requis de la bonne gouvernance.
- L'amélioration de la gouvernance locale.
- L'ouverture de nouveaux champs à la société civile.
- L'amélioration du système d'écoute, d'information et de communication locale de proximité.
- L'amélioration de la qualité des services publics
- Le renforcement des dispositifs de prévention et de la lutte contre la corruption
- L'accroissement de la participation des femmes et des jeunes
- La rationalisation et la systématisation de l'action sociale des communes en direction des catégories vulnérables.

IV. AU PLAN DU DEVELOPPEMENT

Cet axe a trait aux reconfigurations des actions de développement local propre à chaque territoire en synergie avec l'ensemble des acteurs locaux.

Cet axe comporte six (06) recommandations principales orientées vers :

- La mise en place des institutions de développement et des espaces intermédiaires spécialisées consacrées à l'encadrement des collectivités locales
- L'amélioration des ressources des communes
- La prise en charge des questions liées l'intercommunalité
- La promotion de la PME au niveau des territoires
- La matérialisation de l'objectif des 200.000 PME
- La mise en place des contrats programmes Etat/Collectivités locales.

V. AU PLAN DE LA DEMANDE SOCIALE ET DE LA JEUNESSE

Cet axe a trait à la prise en charge de la démocratie sociale au niveau local et qui constitue le volet le plus important en matière de recommandations.

Cet axe comporte douze (12) recommandations orientées vers :

- La prise en charge des contraintes liées à l'éducation
- L'amélioration des prestations sociales en direction des élus
- L'adaptation de la carte universitaire
- L'amélioration des prestations de la formation professionnelle
- Le renforcement des prestations de la santé publique
- L'amélioration des conditions de prise en charge des citoyens en matière d'habitat
- La consolidation des liens entre les dispositifs d'emploi et de lutte contre le chômage et le développement local
- La définition et la mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse
- Le recentrage des visons d'intégration socioprofessionnelle des jeunes
- La mise en œuvre du programme des 100 locaux par commune
- La promotion de la culture
- Le renforcement de la communication locale

VI. AU PLAN DU DEVELOPPEMENT DES ZONES SENSIBLES

Cet axe a trait aux actions stratégiques et prioritaires en direction des populations de certaines régions du pays notamment du Sud, du Grand Sud, des zones montagneuses et des zones frontalières.

Cet axe comporte pour les différentes régions neuf (09) recommandations orientées vers :

1. Pour les populations du sud

- L'adaptation des horaires scolaires et de l'administration aux conditions de vie locales
- La prise en charge de la question des transports
- L'adaptation des conditions de logement aux facteurs socioculturels
- La prise en charge de la question énergétique
- L'amélioration des conditions d'approvisionnement des populations

2. Pour les populations des zones de montagne

- La mise en place d'un plan spécial zones montagneuses

3. Pour les populations des zones frontalières

- L'amélioration des conditions de circulation des personnes du Sud

VII. AU PLAN INSTRUMENTS ET MECANISMES DE MISE EN OEUVRE DES REFORMES

Cet axe a trait principalement aux réaménagements techniques et instrumentaux devant accompagner la mise en œuvre des réformes.

Cet axe comporte cinq (05) recommandations axées sur :

- La réforme du code des marchés
- La réforme de la fiscalité locale
- L'émergence d'institutions locales de financement
- L'amélioration des disponibilités foncières pour l'investissement
- L'élargissement du principe de la contractualisation territoriale.

L'ensemble de ces 48 recommandations intègrent dans leur globalité les préoccupations et priorités du secteur, tout en élargissant ces actions à d'autres secteurs en rapport avec le développement local et la gouvernance locale :

Une première évaluation permet de relever, que pas moins quinze (15) Départements Ministériels sont impliqués par ce programme.

- **04 recommandations concernent Principalement le gouvernement**, notamment, les politiques à mettre en œuvre, l'adaptation des missions de l'Etat, Croissance et dynamiques locales.

- **10 recommandations concernent directement le secteur de l'intérieur et les collectivités locales.**

- **06 recommandations concernent le secteur des collectivités locales** en relation avec quatre (04) autres Départements et notamment les secteurs : des finances - de l'environnement - de la solidarité et de l'industrie et la PME
- **28 recommandations concernent 15 départements ministériels** et notamment les secteurs : des finances ; de la culture ; de la promotion de l'investissement et de l'industrie ; de l'Energie ; des Transports ; de l'Environnement et l'Aménagement du Territoire ; de la Solidarité ; de la Santé ; de l'Emploi et du Travail ; du Commerce ; de l'Education ; de l'Habitat ; de la Jeunesse et des Sports; de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de la Justice.